

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION  
25 JUIN 2019

DATE d'AFFICHAGE  
8 JUILLET 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 28  
Votants : 35

L'an deux mille dix-neuf,  
le 2 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Lenn d'Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Étaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Étaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Alain DANIEL, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - M. Gérard GUILLOTIN, - Mme Mireille LUCAS, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Régine ROSSET.

**Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**  
**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**  
**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**  
**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX**  
**Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**  
**M. Gérard GUILLOTIN donne pouvoir à Mme Odile ORJUBIN**  
**M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à M. Joseph BROHAN**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Louis GACHE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°103-2019 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE SPANC (403)**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances rappelle que, par délibération n° 57-2019 du 2 avril 2019, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2019 du budget annexe SPANC.

Il précise qu'il convient de procéder à un ajustement de crédits budgétaires nécessitant une décision modificative de ce budget. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a donné mandat à la Communauté de Communes pour mener une opération groupée de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif. Les subventions sont versées par l'Agence de l'Eau à la Communauté de Communes et non directement aux propriétaires, comme prévu initialement. En conséquence, il convient d'ouvrir les crédits correspondants au budget SPANC pour permettre le reversement de ces subventions.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
658 - Charges diverses de gestion courante	+255 000	748 - Autres subventions d'exploitation	+255 000
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	+255 000	Chapitre 74 - Subventions d'exploitation	+255 000
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>+255 000</b>	<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>+255 000</b>

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le

ID : 056-200027027-20190702-DM\_1\_SPA-BF

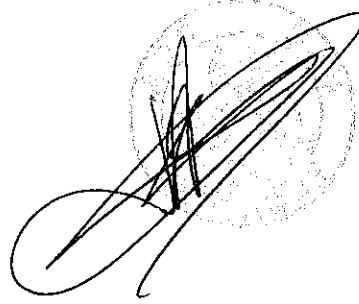
Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **ADOPTE** la Décision Modificative n°1 du budget annexe SPANC (403), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 05/07/19

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular, dotted stamp. The signature is stylized and appears to be the name of the President.